

Cabinet - service de la communication interministérielle

Nouméa, le 30 septembre 2016

DOSSIER DE PRESSE

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES



Les atteintes aux biens sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie ont connu une orientation marquée à la hausse ces derniers mois. Bien que son ampleur soit contenue au regard de la situation nationale et que les taux d'élucidation soient comparativement très élevés, cette situation est légitimement mal vécue et vient par ailleurs, dans un contexte économique difficile, peser sur les ressources financières des Calédoniens.

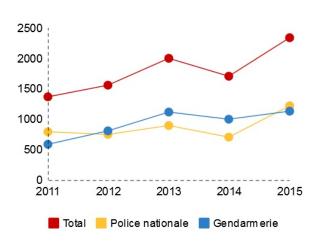
Dans le cadre du plan de sécurité outre-mer présenté par le ministre de l'Intérieur et la ministre des Outre-mer le 27 juin 2016, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, en liaison avec la Direction de la sécurité publique (DSP) et le Commandement de la gendarmerie nationale (COMGEND), a donc souhaité dresser un plan territorial offensif et pragmatique destiné à lutter contre les cambriolages et les vols liés aux véhicules. Ce plan a également été validé par le procureur de la République près le TPI de Nouméa.

Ce plan tient compte des travaux réalisés par le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), qui s'est rendu en Nouvelle-Calédonie en mai 2016, et des recommandations ressortant de la mission conjointe de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) sur l'évaluation du dispositif de sécurité intérieure en Nouvelle-Calédonie au mois d'avril 2016.

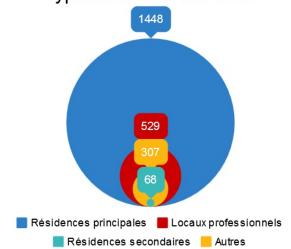
ETAT DES LIEUX

Les cambriolages

Evolution du nombre de cambriolages entre 2011 et 2015



Répartition des cambriolages par type de locaux en 2015



De 2011 à 2015, le nombre total de cambriolages a connu une augmentation régulière, à l'exception de l'année 2014.

En 2015, 2 338 faits ont été constatés contre 1 367 en 2011, soit un taux annuel moyen de progression de 14 %.

Sur les huit premiers mois de 2016, le nombre de faits constatés atteint 1 751, en hausse de 24 % par rapport aux huit premiers mois de 2015. Cette hausse est toutefois nettement moindre que celle connue sur la période 2014-2015.

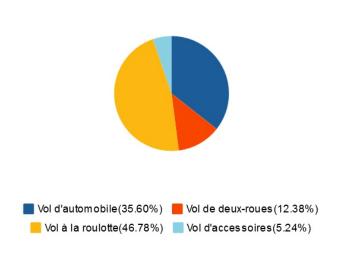
Les cambriolages touchent très majoritairement les résidences principales (1 448 faits en 2015 sur un total de 2 338, soit près de 62 %) et dans

une moindre mesure les locaux d'activités professionnelles ou associative (529 cas, soit environ 23 %). Le vol dans les résidences principales est l'objectif premier des délinquants à la recherche de numéraire et d'objets facilement monnayables, mais aussi, très souvent, de clés de voitures.

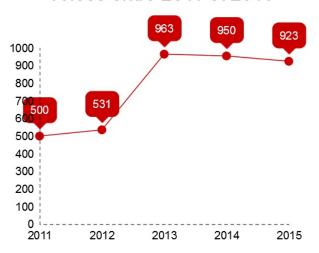
Il convient toutefois de noter qu'en zone gendarmerie les cambriolages de locaux d'activité professionnelle progressent à un rythme de 21 % ces trois dernières années. Ils s'élevaient à 260 cas en 2015. L'année 2016 semble confirmer cette tendance puisque 212 faits ont été constatés jusqu'en août, en hausse de 43 % par rapport à la même période en 2015 qui en comptabilisait 148.

Les vols liés aux véhicules





Evolution du nombre de voitures volées entre 2011 et 2015



Le nombre de vols liés aux véhicules à moteur augmente de façon modérée. Cette hausse affecte principalement le Grand Nouméa.

La catégorie des vols liés aux véhicules à moteur comprend quatre champs distincts :

- · Les vols d'automobiles
- · Les vols de véhicules motorisés à deux roues
- Les vols à la roulotte (c'est-à-dire d'objets présents à l'intérieur du véhicule)
- · Les vols d'accessoires

A l'échelle des cinq dernières années, on observe une progression de ces derniers au rythme annuel moyen de 3 %, à mettre en perspective avec les 14 % concernant les cambriolages.

En valeur absolue, le nombre de vols enregistrés en 2015 est de 2 593, contre 2 272 en 2011, soit un écart de 321.

Par rapport à l'année précédente, 2016 marque une recrudescence des vols liés aux véhicules,

puisqu'ils passent de 1 594 à 1 877 pour les huit premiers mois, soit une hausse de près de 18 %.

Parmi les vols liés aux véhicules à moteur dominent, d'une part, les vols à roulotte, d'autre part, les vols d'automobiles, dans une proportion de 47 % et 36 %. Ce ratio est stable en 2016, après avoir augmenté ces cinq dernières années, notamment pour les vols d'automobiles (+ 16 %).

Pour les huit premiers mois de 2016, 716 automobiles ont été volées et 871 vols à la roulotte recensés.

L'analyse par zones montre :

Pour la police, une prépondérance des vols à la roulotte (54 % et 56 % en 2016 et 2015), suivis par ceux d'automobiles (32 % et 26 % en 2016 et 2015).

S'agissant de la gendarmerie, l'inverse, à savoir davantage de vols d'automobiles (49 % et 53 % en 2016 et 2015), suivis par les vols à la roulotte (33 % et 28 % en 2016 et 2015).

Des modes opératoires spécifiques à la Nouvelle-Calédonie

Qu'il s'agisse des cambriolages ou des vols liés aux véhicules, il s'agit en Nouvelle-Calédonie de faits opportunistes, qui ne suivent pas des plans préétablis et soignés.

Les jours les plus propices sont les vendredis, samedis, dimanches et lundis. Par ailleurs, contrairement à la Métropole, les délinquants n'attendent pas la nuit pour agir : 35 % des faits se déroulent entre 6 heures du matin et 21 heures, contre 27 % la nuit, le reste étant indéterminé.

Police et gendarmerie sont confrontées au phénomène des bandes de jeunes, agissant sans réel mode opératoire, complexifiant par conséquent l'action des forces de l'ordre. Ces cambriolages se concentrent sur le pôle d'attraction que constitue l'agglomération de Nouméa pour les délinquants du Territoire, ce qui sous-entend la nécessité d'une étroite collaboration entre police et gendarmerie.

Ainsi, bien que Nouméa concentre le plus grand nombre de véhicules volés, la plupart sont retrouvés dans d'autres communes et circonscriptions (selon les données de la gendarmerie, 272 sur un total de 472 vols en 2016, soit 58 %).

Nombre de véhicules sont volés après intrusion au domicile des victimes, souvent de nuit, pour dérober les clés.

Mineurs mis en cause

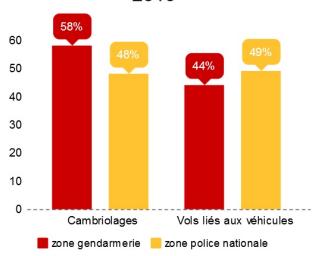
En zone gendarmerie, la proportion des mineurs mis en cause dans le cadre des enquêtes sur les cambriolages dépasse les 50 % ces dernières années pour s'établir à 58 % en 2015 et 50 % pour les huit premiers mois de 2016 (435 mineurs sur un total de 803).

S'agissant de la police nationale, les ratios sont de 48 % pour 2015 et de 58 % en 2016 (223 mineurs sur 376 personnes mises en cause).

Les vols liés aux véhicules à moteur témoignent également d'une délinquance jeune. En zone gendarmerie, les mineurs représentent entre 32 % et 51 % des personnes mises en cause sur la période couvrant 2011 à 2015. En 2016, ils sont 35 %.

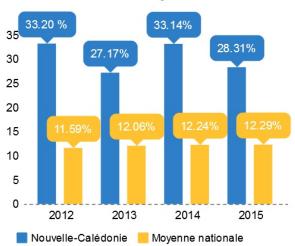
Pour la police, cette proportion est proche des 50 %. En 2015, elle était de 49 % et franchit les 52 % pour 2016.

Part des mineurs mis en cause en 2015

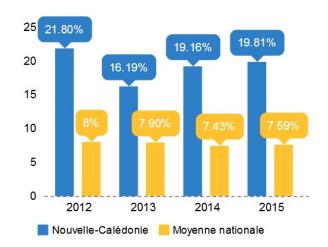


Un taux d'élucidation particulièrement élevé

Taux d'élucidation des cambriolages



Taux d'élucidation des vols liés aux véhicules



Les taux d'élucidation des cambriolages en Nouvelle-Calédonie apparaissent, à l'aune des moyennes nationales, singulièrement élevés (plus de dix points d'écart). Ces très bons résultats s'expliquent par plusieurs facteurs, dont l'insularité et surtout la qualité de la coopération entre la gendarmerie nationale et la police nationale qui facilite les investigations.

PLAN D'ACTION

Qu'il s'agisse des cambriolages ou des vols liés aux véhicules à moteur, la population délinquante se caractérise par son jeune âge et son mode d'action opportuniste, qui tranche avec les réseaux criminels structurés pouvant agir sur le territoire métropolitain. La bonne coopération entre les forces de l'ordre et l'insularité permettent un maillage du territoire qui sont un atout dans la lutte contre la déliquance.



CONNAÎTRE ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE LA MENACE

Cet axe vise à assurer un suivi permanent, exhaustif, de l'évolution des cambriolages et des vols de véhicules, dans une optique à la fois de prévention et de répression. Les mesures indiquées et déjà engagées doivent aider à adapter en permanence le dispositif opérationnel en fonction de l'évolution du phénomène

La cartographie des actes de délinquance, intégrant les données spatio-temporelles et le profil des personnes mises en cause, est essentielle. Elle a notamment pour but de suivre au plus près la délinquance juvénile. Une attention particulière est également portée aux modes opératoires.

Déjà active, la cellule anti-cambriolages (CAC), conjointe aux forces de gendarmerie et de police, doit maintenir une fréquence élevée de réunion, sur une base mensuelle. Elle permet une bonne diffusion des informations sur les cambriolages et vols commis récemment.



DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

Pour les locaux professionnels, les entreprises peuvent bénéficier d'une étude de sûreté en sollicitant les référents de la sûreté de la gendarmerie ou de la police nationale.

Le dispositif "Tranquilité vacances" et les réseaux d'alerte tels que "Alerte commerce" vont être renforcés.



RENFORCER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Le va-et-vient des délinquants entre le centre et la périphérie, et donc entre les différentes zones de compétence appelle une collaboration étroite entre forces de police et de gendarmerie. En outre, dans la phase d'élucidation, l'exploitation des données techniques revêt un rôle grandissant et doit, par conséquent être soutenue.

Les opérations conjointes de gendarmerie, polices nationale et municipales vont être renforcées via la signature ce vendredi 30 septembre de la Convention de coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et les territoires (CORAT).

La montée en puissance de la police technique et scientifique va être accompagnée. Le recours à ce type d'opérations a montré toute sa pertinence et va être appelé à s'accroître au regard de la progression des atteintes aux biens observées ces dernières années. Un renfort en personnels va être sollicité auprès de l'échelon central.

Un groupe d'enquêtes commun police-gendarmerie dédié à la lutte contre la délinquance spécifique aux « raids » commis en zone urbaine depuis la profondeur territoriale va être créé.

Conformément aux orientations du rapport IGGN-IGPN, les modes de patrouille, via des motos tout-terrain et VTT par exemple, seront diversifiés pour répondre à la mobilité des délinquants et afficher une posture de visibilité, de contact et de proximité.

L'exploitation des caméras de vidéosurveillance déployées dans les communes de Nouméa et limitrophes, notamment celles des stations-service, va être systématisé.

SENSIBILISER ET INFORMER

Des mesures de sécurité simples permettent de limiter le risque de cambriolage et de vol. La sensibilisation de la population est donc un enjeu majeur de lutte contre la délinquance.

Un dialogue régulier avec les institutions, les collectivités, les entreprises et le grand public doit être maintenu afin d'informer sur l'état réel de la menace et inciter la population à prendre les mesures adéquates. Les évènements populaires sont aussi l'occasion pour les forces de l'ordre pour faire de l'information de proximité.

Des liens étroits avec les médias doivent également permettre de renforcer l'information du grand public sur l'action des forces de l'ordre et la résolution des enquêtes.